Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503436-20251217-2025_70-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE

TRESBŒUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRESBŒUF

Séance du 5 décembre 2025

Effectif légal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Absents représentés :
Nombre de votants : 15
Quorum réuni

Le cinq décembre deux mille vingt cinq,
Le conseil municipal de la commune de TRESBOEUF s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, sur convocation en date du premier décembre, adressée par Mme ROUX Laurence, Maire.

Sont présents : Mme BOISNARD Christine, M. DELEFOSSE Pierre, Mme DUCLOS-BAREL Sandrine, Mme JOUAND Vanessa, M. HUREL David, Mme LOUIS Gwénola, M. ROBERT Michel, M. NIMAL Gérald, Mme ROUX Laurence, M. TOINEL Alain, M. HUCHET Thierry, Mme GUILLOT Patricia, Mme HENNINOT Emmanuelle.

Pouvoirs : Absents représentés
M. VACHEROT Romain par Mme BOISNARD Christine,
Mme ROUILLE Océane par M. TOINEL Alain,

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée la secrétaire de séance. Mme LOUIS Gwénola a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

Modification du tableau des effectifs – délibération 2025-70
Mme La Maire rappelle que le contrat de l'agent d'accueil arrive à échéance le 6 janvier 2026, et il est nécessaire de pérenniser cet emploi. Afin de pouvoir accomplir toutes les formalités administratives afférentes à un recrutement, il convient de créer un poste d'agent d'accueil et comptable à temps non complet (quotité 50%).

Mme La Maire informe le Conseil municipal qu'une offre d'emploi est parue sur le site de l'emploi territorial pour ce recrutement.
Pour pourvoir ce poste, l'offre mentionne la possibilité de recruter sur l'un des grades suivants:

- Adjoint administratif,
- Adjoint administratif principal 2ème classe,
- Adjoint administratif principal 1ère classe.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503436-20251217-2025_70-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité:

- DECIDE de créer à compter du 06/01/2026, un emploi permanent à temps [illegible] le grade:
  - d'adjoint administratif appartenant à la catégorie C,
  - ou d'adjoint administratif principal 2ème classe appartenant à la catégorie C,
  - ou d'adjoint administratif principal 1ere classe appartenant à la catégorie C,

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire; les fonctions peuvent être exercées par un contractuel. La rémunération de l'agent contractuel sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C.

- DECIDE d'autoriser Mme La Maire à recruter le cas échéant, un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement,

- D'ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé seront inscrits au Budget 2026 aux chapitre et article prévus à cet effet.

14 POUR
1 ABSTENTION

Pour extrait conforme,

La Maire,

Laurence ROUX

La Secrétaire

Gwénola LOUIS